



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Trois, le vingt-sept septembre dans la salle Caravane Monde,
Présents :	20	à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur
Absents :	9	convocation en date du 21 septembre 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier
		PEVERELLI, Maire.
Pour :	28	<u>Présents</u> : MM. Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault,
Abstention :		Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Laville, Lorenzo, Mazeyrat,
Contre :		Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.
		<u>Excusés</u> : Mme Bayle (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme
		Garraud (pouvoir à M. Griffé), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel), M.
		Jouve (pouvoir à Mme Diatta), Mme Mazellier (pouvoir à Mme Tolfo), Mme
		Segueni (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à M. Chezeau).
		<u>Absente</u> : Mme Keskin
		<u>Secrétaire</u> : Mme Tolfo

Objet : Inscription d'une servitude de tréfonds au profit d'ENEDIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code civil,

Considérant la demande d'ENEDIS en date du 24 juillet 2023 d'instaurer une servitude de tréfonds sur la parcelle BE 852, propriété privée de la commune, pour l'enfouissement d'un câble électrique ;

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

DÉCIDE d'inscrire une servitude de tréfonds pour l'enfouissement d'un câble électrique, au profit d'ENEDIS sur la parcelle BE n°852.

DONNE pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ainsi qu'à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Certifié exécutoire



Le Secrétaire de séance,

Pascale TOLFO